

CAHIER DES CHARGES SIMPLIFIE

ORGANISATION DES OPENS D'AVIRON INDOOR

Ce document est fourni aux clubs en accompagnement de l'appel à candidature lancé par la ligue Occitanie d'aviron afin de présenter les conditions minimales à respecter pour être désigné organisateur d'un open d'aviron indoor.

1. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Doit comporter la composition du comité d'organisation (Club(s) et/ou CD) avec les noms du/des présidents.
- Doit présenter le plan des structures d'accueil, ainsi que toute autre information particulière.
- Doit être adressé par écrit à la ligue avant la date limite de candidature.

2. COMITE D'ORGANISATION

Il a l'obligation de mettre en place toutes les dispositions nécessaires à l'organisation d'une course dans le respect du Code des compétitions d'aviron indoor de la FFA.

3. ACCUEIL et STRUCTURES

- + Les espaces de compétition et d'échauffement doivent être fermés, tempérés et proposer un grand volume (gymnases, amphithéâtres, salles des fêtes)
- + La présence de toilettes et vestiaires sont obligatoires.
- + Une balance doit être prévue pour la pesée des rameurs.
- + Un accès Handicapés doit être mis en place si des épreuves spécifiques sont au programme.
- + Une signalisation du lieu de compétition doit être mise en place.
- + Un local pour le contrôle antidopage doit être aménagé.
- + Au minimum 1 zone de course et 1 d'échauffement doivent être différenciées.
- + Les ergomètres de la zone course doivent être fixé au sol (scotch double face minimum)
- + Le nombre d'ergomètres doit être suffisant pour permettre le bon déroulement du programme. Huit ergomètres minimum devront être alignés par manche si plusieurs zones de course. dix ergomètres minimum devront être alignés si une seule zone de course. La zone d'échauffement dans ces cas là devra à titre indicatif en compter 16 .
- + Les ergomètres de courses doivent être au minimum des modèles D-PM5 en très bon état.

- ✚ Tous ces ergomètres doivent être connectés au système de course « Venue Race ». (cf guide d'utilisation du système de course sur <http://www.concept2.fr/support-technique/logiciels/venue-race/>).
- ✚ Les courses devront être retransmise sur écran ou plusieurs écrans de telle manière que les rameurs et le public puissent suivre l'avancement des courses.
- ✚ Service de secours : obligatoirement personnel qualifié membre d'une association déclarée en préfecture et équipé d'un défibrillateur.
- ✚ Un espace spectateurs délimité et n'empiétant pas sur l'aire de course ni d'échauffement est obligatoire.

4. GESTION DE COURSE

- ✚ L'avant programme et le programme sont conçus et diffusés par la LOA.
- ✚ Ce programme comprend au minimum
 - les courses individuelles suivantes :
 - J12/J14 sur 1000 m
 - Juniors, Séniors, Masters (30-39, 40-49 ,50-59, 60 et plus) sur 2000m,
 - Seniors 500m (19ans et plus)
 - les courses par équipe de 4 suivantes :
 - J12/J14 : Relais 8x250 m
 - Juniors, Séniors : Relais 4x500 m
 - La définition des équipages mixtes
- ✚ Le chronométrage et le traitement informatique sont assurés par l'organisateur exclusivement via le système de course « Venue Race »
- ✚ L'affichage des résultats est à la charge de l'organisateur, l'envoi des rapports de course au CTS est obligatoire.
- ✚ Un CTS ou une membre de l'ETR désigné officiellement par la ligue doit être présent lors de la manifestation pour la valider

5. REMISE DES PRIX

Les médailles sont fournies par la LOA.

6. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

La LOA prend à sa charge :

- la prestation des services de secours dans la limite de 250€ sur présentation de facture émanant d'une association déclarée en préfecture ;
- les médailles

L'organisateur prend à sa charge :

- les repas des arbitres, des secours et des bénévoles
- l'ensemble des frais liés à l'organisation

7. BUVETTE

Une buvette peut être mise en place par l'organisateur. La recette de cette buvette lui est entièrement réservée.